Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

TROISIÈME DIRECTIVE DU CONSEIL

du 14 mai 1990

concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs

(90/232/CEE)

(JO L 129 du 19.5.1990, p. 33)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2009/103/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009	L 263	11	7.10.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1990L0232:20050611:FR:PDF